



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 33728

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'organisation de la permanence des soins ambulatoires dans le département de l'Yonne. Le comité départemental des retraités et personnes âgées (Coderpa) estime que 92 médecins exerçant la médecine dans l'Yonne participent à la permanence des soins ambulatoires. Le système actuel reposant sur le volontariat, montre donc ses limites. Il lui demande donc quelles mesures peuvent être prises afin d'améliorer la permanence des soins ambulatoires.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33728

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7624

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)